

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE
- (N° 2762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
Mme Auroi, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 19, substituer aux mots

« sociaux, environnementaux ou sanitaires »

les mots :

« humains, sociaux et environnementaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec les alinéas précédents.